



Le tribunal de Lausanne devra trancher un litige entre plusieurs candidats à la présidence de la fédération camerounaise de football. Explications.

Seidou Mbombo Njoya, le président sortant de la Fecafoot, a saisi le 27 septembre dernier le Tribunal arbitral du sport (TAS), dans le but d'annuler une décision – qui lui était défavorable – rendue par une juridiction arbitrale camerounaise. Le même jour, ses adversaires, dans la course à la tête de la fédération, avaient pourtant décidé d'observer une trêve suite au décès de son père, le sultan des Bamouns Ibrahim Mbombo Njoya.

Lion indomptable

La dispute de l'heure oppose les différents candidats au sujet de la composition du collège électoral. En effet, par un communiqué non daté, la commission électorale de la fédération avait publié une liste provisoire de clubs de championnats départementaux susceptibles de prendre part au processus électoral en cours.

Candidat à la succession de Seidou Mbombo Njoya, l'ancien Lion indomptable Emmanuel Maboang Kessack avait saisi le 21 août dernier la Chambre de conciliation et d'arbitrage (CCA) du Comité national olympique du Cameroun et avait obtenu la suspension de la décision.

Il avait en effet estimé que 42 clubs avaient été inscrits frauduleusement sur la liste provisoire car ils ne remplissaient plus les conditions requises. Il avait également jugé que cette inscription visait à gonfler artificiellement le nombre de votants favorables au président sortant. Loin de s'avouer vaincu, le président sortant avait mandaté ses avocats afin qu'ils demandent au TAS de suspendre cette décision et de réintroduire les fameux 42 clubs dans le processus.

Eto'o à part

Lui aussi prétendant à la tête de la Fecafoot, Samuel Eto'o ne s'est pas associé à ce procès. Pourtant, selon ses proches, il suit attentivement l'évolution de ce dossier. Quant au TAS, il joue son indépendance sur cette affaire. D'autant que Seidou Mbombo Njoya bénéficie du soutien de Patrice Motsepe, le président de la Confédération africaine de football (CAF), lequel est lui-même proche de Gianni Infantino, le patron de la Fifa.

La requête de Seidou Mbombo Njoya, à laquelle Jeune Afrique a eu accès, a été introduite par l'avocat genevois Antonio Rigozzi, qui a également défendu la Fifa devant ce même TAS, notamment dans l'affaire Essam El Hadary – FC Sion-Fifa, qui portait sur le transfert mouvementé de l'ancien gardien de but international égyptien vers le club suisse.

Jeune Afrique
